



LES IFI ET LE G20 DOIVENT MENER UN PLAN D'ACTION MONDIAL EN VUE DE PRÉVENIR UNE NOUVELLE HAUSSE DU CHÔMAGE

Déclaration du groupement Global Unions¹ à l'occasion des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale qui se tiendront à Washington, du 23 au 25 septembre 2011

Introduction

1. L'économie mondiale traverse un nouveau cycle de troubles financiers de grande ampleur, à peine trois ans après qu'elle s'est pratiquement effondrée lors de la crise de septembre 2008, qui avait entraîné dans son sillage la perte d'emploi ou l'entrée dans la pauvreté de dizaines de millions de personnes. Au lieu de prévenir la récurrence de la crise financière et d'adopter pour priorité la lutte contre le chômage, objectifs qui figuraient au nombre des engagements des gouvernements des pays du G20 ainsi que des institutions financières internationales (IFI) en 2009, ceux-ci ont plutôt axé leur attention sur la relance budgétaire. Les politiques d'austérité mises en œuvre dans l'intention déclarée de réduire les déficits ont contribué à un nouveau ralentissement économique et pourraient entraîner de nouvelles pertes d'emploi pour des millions de personnes, rendant encore plus improbable d'atteindre les objectifs fixés en matière de déficit. Les IFI et les pays du G20 doivent prendre l'initiative afin de mettre un terme à ces politiques économiques destructrices, qui ne font qu'aller à l'encontre du but recherché et risquent de déboucher sur une nouvelle hausse du chômage à l'échelon mondial.

2. Les IFI et les pays du G20 doivent placer la création d'emploi au sommet de leurs priorités et mettre en œuvre rapidement des programmes visant à stimuler l'emploi au moyen d'investissements en infrastructure, relatifs au climat, et dans les services publics. Les IFI doivent agir de manière responsable en vue de protéger les services publics de qualité, indispensables pour le développement des sociétés, tels que l'éducation et la santé, et soutenir l'adoption dans tous les pays d'un socle de protection sociale. Elles ne devraient appuyer des plans de relance budgétaire que dans les pays où la croissance économique est autonome et où le chômage est en train de baisser. Lorsqu'ils sont appropriés, les plans de cette nature doivent non pas se nourrir des réductions dans les services publics, mais s'appuyer sur des sources de revenus supplémentaires, en particulier sur une fiscalité progressive et une taxation du secteur financier. Le FMI devrait être à la tête d'un effort concerté visant à mettre sur pied les

¹ Le groupement Global Unions est composé de la Confédération syndicale internationale (CSI) qui compte 175 millions de membres dans 151 pays, des Fédérations syndicales internationales (FSI), qui représentent leur secteur respectif au niveau syndical international (IBB, IE, IAEA, ICEM, FIJ, FIOM, ITF, FITTHC, UITA, ISP et UNI); ainsi que de la Commission syndicale consultative (CSC-TUAC) auprès de l'OCDE.

taxes sur les transactions financières dans le plus grand nombre possible de pays afin de financer des programmes de relance à haute intensité d'emploi qui respectent les engagements en matière de développement et de financement du climat. Les deux IFI doivent insister sur l'urgence de traduire dans la réalité les engagements relatifs à une nouvelle réglementation du secteur financier, avant la récurrence d'une crise financière ayant de nouveaux effets dévastateurs.

3. La présente déclaration propose également que le FMI évite de promouvoir des mesures de déréglementation du marché du travail, trop fréquemment encouragées sur la base d'analyses pourtant erronées, et travaille en revanche, en coopération avec l'Organisation internationale du travail (OIT), à mener à bien l'initiative conjointe FMI-OIT pour une croissance à haute intensité d'emploi qui a été lancée en septembre 2010. Quant à la Banque mondiale, elle devrait, dans le cadre du réexamen en cours de sa politique de sauvegardes sociales et environnementales, œuvrer à la cohérence du traitement des normes fondamentales du travail au sein du Groupe de la Banque mondiale, et adopter une sauvegarde globale exigeant que toutes les opérations financées par la Banque respectent ces normes. Les deux IFI doivent dégager de nouvelles capacités d'assistance à l'intention des pays en développement les plus frappés par l'augmentation des coûts des denrées alimentaires de première nécessité qui, d'après les données de la Banque mondiale, auraient pratiquement atteint en 2011 les records enregistrés lors de la « crise des cours des denrées alimentaires » de 2008. En outre, les IFI doivent contribuer aux efforts visant à parvenir à la résilience climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, éléments qui seront au cœur de l'attention internationale dans les préparatifs de la Conférence « Rio+20 » de juin 2012.

Recrudescence du chômage en perspective

4. Lors des réunions de printemps des IFI en avril 2011, le FMI avait déclaré que la reprise économique mondiale était devenue plus autonome, justifiant de la sorte l'abandon des programmes de relance créateurs d'emploi au profit de la relance budgétaire : « L'on constate la dissipation des craintes d'une double récession (que nous ne partageons pas)... [et] l'affermissement progressif de la demande privée... Pour une reprise durable, les économies avancées doivent parvenir à une relance budgétaire »². Le groupement Global Unions a enjoint les IFI et les ministres des finances des pays du G20 de donner au contraire la plus haute priorité au déficit d'emploi, car une réduction rapide des déficits budgétaires dans le contexte d'une reprise économique fragile ne ferait que ralentir une croissance économique déjà timide et détruire toute possibilité de réduire les taux de chômage élevés.

5. Les bouleversements des marchés financiers du mois d'août 2011 et les signaux indiquant un ralentissement économique mondial confirment que la reprise est tout sauf autonome. D'autre part, la relance budgétaire a grandement fait son chemin partout dans le monde, contribuant au ralentissement renouvelé. Les projections du FMI montrent que tous les pays du G20 sauf trois vont réduire leur déficit ou accroître leur surplus in 2011, et que tous les gouvernements des pays du G20 qui se sont lancés dans la relance budgétaire, sauf deux, réduisent leurs dépenses publiques

² FMI, *Perspectives économiques mondiales*, avril 2011

proportionnellement au produit intérieur brut.³ à de très rares exceptions près, les gouvernements ont suivi les conseils du FMI et des bailleurs de fonds privés et ont tenté de réduire leur déficit par le biais des réductions des dépenses, et l'impact global des politiques d'austérité a été de ralentir à nouveau l'économie mondiale alors que l'emploi dans la plupart des pays est resté bien en dessous du niveau d'avant la récession. Comme la protection sociale est sous pression en raison des politiques d'austérité, et que les salaires sont comprimés du fait des nouvelles mesures d'assouplissement du marché du travail, les écarts de revenus ne peuvent que se creuser.

6. La situation pour les travailleurs est particulièrement épineuse dans les pays qui traversent une crise de leur dette souveraine, qui dans la plupart des cas a pour origine dans les cahots financiers provoqués par les pratiques irresponsables et insuffisamment réglementées des institutions financières. Plusieurs de ces pays ont souscrit des prêts d'urgence auprès du FMI, qui comptaient, parmi leurs conditions, l'adoption de mesures d'austérité supplémentaires, alors même que des banques privées jouissaient de plans de sauvetage financés par le public. Tout porte à croire que les marchés financiers, dont le quasi effondrement de 2008 a donné le coup d'envoi à la récession mondiale qui a supprimé plus de 30 millions d'emplois, sont à nouveau en train de dicter les politiques économiques qui ne pourront que déboucher sur de nouvelles souffrances à endurer par les travailleurs. En même temps, aucune action d'envergure n'a été prise afin de réduire l'immense dette excédentaire qui est l'obstacle à la croissance dans bon nombre de pays, qu'il s'agisse de la dette hypothécaire des consommateurs dans les pays qui ont subi l'effondrement des marchés immobiliers, ou de la dette souveraine qui est une conséquence de la crise.

7. Lors d'une conférence tenue conjointement avec l'OIT à Oslo en septembre 2010, le FMI convint qu'il était nécessaire de se centrer davantage sur des politiques susceptibles de promouvoir une croissance créatrice d'emplois pour répondre à la crise économique mondiale. Depuis lors, le FMI a entrepris de concert avec l'OIT une analyse commune de certains pays, dans l'objectif de mettre un plus grand accent sur l'emploi et l'amélioration de la protection sociale au sein des stratégies de reprise économique, et de concevoir lesdites stratégies en se fondant sur un dialogue avec les syndicats comme avec les employeurs, ainsi qu'avec le gouvernement. La CSI et ses affiliées nationales ont l'intention de participer à part entière dans ce travail concerté, afin de faire en sorte que toutes les politiques susceptible d'avoir une répercussion positive sur l'emploi soient envisagées, et que le dialogue sociale ainsi que le respect des droits des travailleurs constituent la base de toute nouvelle stratégie de croissance axée sur l'emploi. Le FMI pourra démontrer son plein soutien à la réduction du chômage et à la protection des populations vulnérables en aidant les pays à se mettre sur la voie de la croissance génératrice d'emplois et à établir un mécanisme durable de financement d'un socle de protection sociale.

Soutien vigoureux à la croissance génératrice d'emplois

8. Il convient que le FMI prenne plusieurs mesures pour garantir que les stratégies nationales de relance accordent la plus haute priorité à l'élimination du déficit d'emploi :

³ IMF, *Fiscal Monitor*, April 2011 and *Fiscal Monitor Update*, June 2011

- **Les plans de relance budgétaire doivent être modifiés afin d'éviter que la situation de l'emploi ne s'aggrave**, ce qui signifie que cette relance doit être repoussée ou bien ralentie et que, si nécessaire, l'assistance financière du FMI devra s'étendre sur une plus longue période jusqu'à ce qu'une reprise durable soit établie.
- **Il convient de mettre davantage l'accent sur les mesures génératrices de revenus afin de parvenir à réduire les déficits budgétaires, plutôt que de mettre l'accent sur la réduction des dépenses** qui ont figuré dans la plupart des plans de relance budgétaire, car ces mesures imposent un coût disproportionné aux bénéficiaires des programmes sociaux et aux travailleurs du secteur public, et ont la plus néfaste des incidences sur l'emploi.
- **Le FMI doit accorder une attention particulière au maintien et à l'accroissement du soutien aux programmes qui sont essentiels à un développement social et économique durable sur le long terme, comme des programmes d'infrastructure, de santé et d'éducation et des investissements relatifs au climat** ; en effet, si l'on réduisait par exemple les dépenses allouées à l'éducation, cela pourrait entraîner une génération perdue d'enfants et de jeunes qui n'auront reçu qu'une éducation lacunaire et inadaptée.
- **En vue de prévenir une période prolongée de stagnation économique, le FMI doit encourager les pays à augmenter leurs investissements dans les domaines clé de la croissance, en reconnaissant tout particulièrement l'importance des investissements dans l'économie « verte »** en raison de leur fort potentiel de création d'emploi mais aussi de la nécessité impérieuse de parvenir à une durabilité environnementale.
- **Le FMI doit encourager les pays à réduire leurs déficits au moyen de mesures qui auront le moins de répercussions négatives sur les niveaux d'emploi et qui contribuent à réduire les inégalités de revenus**, par exemple en remplaçant une fiscalité forfaitaire par des impôts progressifs sur les revenus, en adoptant des mesures visant à imposer les revenus non déclarés et à transformer les activités de l'économie informelle en activités déclarées, et en mettant en œuvre une taxe sur les transactions financières.
- **Le FMI doit soutenir la restructuration de la dette lorsque celle-ci est nécessaire afin de réduire l'un des principaux obstacles à la reprise économique nationale** ; cette restructuration doit inclure une réduction des coûts hypothécaires dans les pays où la valeur des biens immobiliers s'est effondrée, et le rééchelonnement du paiement de la dette souveraine dans les pays connaissant un niveau d'endettement qui n'est pas tenable sur la durée.

9. Dans le domaine des nouvelles initiatives du FMI sur l'examen de ses politiques, le Fonds doit appuyer les approches qui comportent un réajustement des priorités afin de se centrer sur celles qui fassent la promotion de la création d'emplois décents :

- Dans l'examen en cours de la conditionnalité, qui a fait l'objet d'une contribution du groupement Global Unions⁴, **le FMI doit faire en sorte que les nouveaux critères de conditionnalité qu'il utilisera soient cohérents avec les plans de développement nationaux visant à parvenir au plein emploi, à la couverture**

⁴ CSI, "Submission from ITUC/Global Unions to IMF's 2011 Review of Conditionality" (Contribution de la CSI/groupement Global Unions à l'examen de la conditionnalité par le FMI en 2011), mai 2011

sociale universelle, à la réduction des inégalités de revenus et au respect des droits fondamentaux des travailleurs.

- **Dans le cadre de l'initiative conjointe avec l'OIT sur la croissance axée sur l'emploi, le FMI doit appuyer une approche globale qui prenne en considération tous les éléments déterminants des stratégies de croissance grandement créatrices d'emploi :** une politique macroéconomique incluant l'emploi ; de politiques de change et fiscales ; des questions liées à la distribution des revenus et aux enveloppes salariales ; la protection sociale pour tous ; et une discussion de fond sur les politiques de l'emploi, afin de promouvoir une création d'emplois à productivité élevée, incluant des investissements dans des secteurs à haute valeur ajoutée et des politiques actives du marché du travail.

Une stratégie internationale coordonnée pour mettre en œuvre une TTF

10. Le soutien accordé à une taxe sur les transactions financières (TTF) est toujours croissant, à mesure que les gouvernements cherchent de nouvelles sources de recettes pour faire face aux immenses défis posés par la crise mondiale en termes fiscaux et budgétaires. Le groupement Global Unions, avec une ample alliance d'organisations internationales dans le domaine du développement et de l'environnement, appuie cette taxe car elle représente un moyen de financer la création d'emploi et les services publics, ainsi que le développement international et les engagements financiers relatifs au changement climatique. Aux côtés de dirigeants d'entreprises et d'organisations qui recherchent un contrôle renforcé du secteur financier, le groupement Global Unions a également appuyé la TTF parce qu'elle mettrait en place des mesures d'incitation visant à lutter contre la myopie des politiques axées sur le court terme, contre la création de bulles quant aux prix des actifs et contre les crises financières récurrentes, pour encourager au contraire les investissements productifs et générateurs d'emplois dans l'économie réelle.

11. En 2010, le FMI a remis le rapport demandé par les dirigeants des pays du G20 lors de leur sommet de Pittsburgh, qui devait identifier un mécanisme permettant au secteur financier d'assumer « une contribution équitable et substantielle » en vue de compenser les coûts entraînés par la crise mondiale, qui avait fini par se traduire dans l'économie mondiale par des pertes qui se chiffrent en milliards de dollars. Dans ce rapport, le FMI concluait que « des bases suffisantes existent pour permettre la mise en œuvre pratique d'au moins une certaine forme de TTF », tout en exprimant sa préférence pour d'autres types de taxes financières⁵.

12. Les porte-parole du FMI ont déclaré qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre la TTF et les options que le Fonds préfère et que l'idéal est d'avoir une taxation du secteur financier, sous quelque forme que ce soit, plutôt que pas de taxe du tout. Cependant, le Fonds promeut des options alternatives qui ne recueillent que très peu de soutien et pourraient se révéler contreproductives par rapport à l'adoption généralisée d'une TTF, qui dorénavant a remporté le soutien d'organismes officiels qui vont du Groupe pilote des Nations Unies sur les financements innovants pour le développement au Parlement européen en passant par la Commission européenne. Le gouvernement du Brésil a

⁵ FMI, *Une contribution équitable et substantielle du secteur financier : rapport intérimaire à l'intention du G20*, avril 2010

décidé récemment d'appliquer une TTF sur les transactions extérieures de change, y compris sur les marchés dérivés, et les gouvernements français et allemand ont convenu de formuler une proposition commune pour une TTF en Europe.

13. Les documents de travail détaillés du FMI sur la TTF montrent qu'une taxe de ce type peut être appliquée avec succès dans une comme dans plusieurs juridictions, mais que « la viabilité d'une TTF se verrait renforcée par une coopération internationale »⁶. **Compte tenu du soutien croissant dans le monde entier en faveur d'une TTF susceptible de financer des programmes de reprise économique à haute intensité d'emploi ainsi que d'atteindre les objectifs en matière de développement et de financement du climat, le FMI devrait proposer son aide dans le but de coordonner l'application effective d'une TTF dans le plus grand nombre possible de pays.**

Intervention du FMI dans les réformes du marché du travail

14. Les missions de pays du FMI n'ont que peu de savoir-faire en matière de marchés du travail, surtout par rapport à la première institution internationale chargée du travail, l'OIT, mais cela n'a pas empêché le Fonds de formuler des analyses et recommandations sur les questions relatives au travail dans bon nombre de pays, parfois sur des fondements plus que douteux. Par exemple, en juillet 2010 le FMI a recommandé que la Roumanie entreprenne des réformes visant à assouplir le marché du travail sur la base de l'indicateur, pourtant discrédité, sur l'embauche des travailleurs du rapport de la Banque mondiale *Doing Business* (dont la Banque a interdit l'usage en 2009 par son propre personnel).⁷ Le gouvernement de la Roumanie a pris à cœur le conseil du FMI et, comme indiqué dans un rapport ultérieur, a mis en vigueur en avril 2011 un nouveau code du travail qui encourage les contrats d'emploi à durée déterminée et temporaires (donnant des droits réduits aux prestations sociales), assouplissant les dispositions en matière d'horaires de travail et abolissant la négociation collective à l'échelon national.⁸ Les rapports du Fonds indiquent que bien que les salaires en Roumanie soient déjà parmi les plus bas en Europe, la croissance réelle des salaires a été négative depuis 2009.

15. Un rapport du FMI pour l'Espagne publié en juillet 2011 comporte des recommandations détaillées sur la réforme du marché du travail, incluant une décentralisation du niveau de négociation collective pour la reporter au niveau de l'entreprise uniquement, l'élimination de l'indexation des salaires sur l'inflation et la diminution des indemnités de licenciement. Le FMI défend ces recommandations politiques en présentant des indicateurs relatifs à la « rigueur de la protection de l'emploi » selon lesquels l'Espagne aurait le marché du travail le plus strictement réglementé de tous les pays inclus dans le rapport, dont le Portugal et l'Allemagne.⁹ Cependant, un rapport publié par le FMI un mois auparavant pour le pays voisin mentionnait que l'indicateur relatif à la protection de l'emploi en Espagne indiquait que celle-ci était moins stricte dans ce pays qu'au Portugal, en Allemagne et dans plusieurs

⁶ FMI, *Taxer les transactions financières : une évaluation de la faisabilité administrative*, août 2011

⁷ FMI, *Roumanie : Rapport du FMI de 2010 sur les consultations au titre de l'article IV*, juillet 2010

⁸ FMI, *Roumanie : premier examen sur base de l'accord de confirmation*, juin 2011

⁹ FMI, *Espagne : Rapport du FMI de 2011 sur les consultations au titre de l'article IV*, juillet 2011

autres pays.¹⁰ Ce dernier rapport affirme que c'est bien le Portugal qui aurait besoin d'entreprendre de toute urgence des réformes visant à réduire les coûts du travail. Les divergences significatives des données présentées dans des rapports publiés presque simultanément par le Fonds donnent l'impression que les indicateurs du marché de l'emploi sont façonnés en fonction de l'objectif recherché plutôt que fondés sur des faits, ce qui met gravement en cause la crédibilité du FMI dans ce domaine.

16. Il existe d'autres récents rapports du FMI au titre de l'article IV dans lesquels l'on trouve une recommandation de réforme approfondie du marché du travail, par exemple celui sur la Colombie (juillet 2011) dans lequel le Fonds propose une réduction du salaire mensuel minimum, qui est à l'heure actuelle d'environ 300 dollars, et celui sur le Mexique (août 2011), dans lequel le FMI donne son aval à un récent projet de loi sur la flexibilité du marché du travail, sans expliquer en quoi cette mesure est pertinente par rapport aux objectifs du Fonds dans ce pays. Ces deux pays font partie de dispositifs relevant de la ligne de crédit flexible du FMI.

17. Le FMI devrait s'abstenir de formuler des recommandations sur les réformes du marché du travail, d'autant plus lorsque celles-ci s'appuient sur des indicateurs et des données discréditées et non fiables. Le FMI doit s'en remettre à l'organisation internationale compétente en la matière, l'OIT, et ne soutenir que des processus de réforme fondés sur le dialogue tripartite, protégeant les droits fondamentaux des travailleurs et conformes aux objectifs de travail décent de l'OIT.

Stratégie de la Banque mondiale en matière de protection sociale et d'emploi

18. La Banque mondiale est en train d'élaborer sa première stratégie en matière de protection sociale et d'emploi depuis 2001, et pour ce faire elle a constitué un groupe consultatif externe et préparé une Note conceptuelle.¹¹ Le groupement Global Unions a fait part de son regret que les syndicats et autres organisations de la société civile aient été exclus du groupe consultatif, en contradiction avec le mandat énoncé par la Banque mondiale pour ce dernier. Cependant, il s'est réjoui de l'intention annoncée par la Banque d'accorder davantage d'attention aux besoins des pays à faible revenu. Les syndicats ont fréquemment critiqué le fait que la Banque se soit centrée par le passé sur les pays à revenu intermédiaire, dotés d'un système public de protection sociale généralisés, leur conseillant d'en réduire la portée, au prétexte que cela contribuerait à une viabilité budgétaire, tout en ignorant en grande partie les besoins des pays à faible revenu dans lesquels il n'existe pas le moindre régime de protection sociale. En se centrant davantage sur les besoins des pays à faible revenu, la Banque doit avant toute chose appuyer l'initiative de l'OIT relative à un socle de protection sociale, et aider les pays à se doter des mécanismes de financement adéquats pour y parvenir.

19. Plutôt que de réaffirmer le concept dépassé selon lequel la protection sociale peut se limiter à une simple gestion des risques individuelle, la Banque mondiale doit

¹⁰ FMI, *Portugal : Demande d'un dispositif de trois ans au titre de la Facilité élargie de crédit*, juin 2011

¹¹ Banque mondiale, « Promouvoir résilience et opportunités : stratégie de la Banque mondiale en matière de protection sociale et d'emploi 2012-2022 – Note conceptuelle », janvier 2011

reconnaître que le fait de se trouver cantonné dans des emplois précaires, sans protection, où la prévoyance sociale est inexistante n'est pas un risque, mais une certitude pour une partie toujours croissante de la population. Le problème s'est encore aiguisé avec la récession mondiale qui a frappé en 2008, et va probablement s'aggraver avec la perspective d'un nouveau ralentissement économique en 2011. La Banque doit travailler avec les pays pour s'attaquer aux causes de l'accroissement des inégalités et de la nature informelle de l'économie, en se penchant notamment sur les problèmes structurels et systémiques à l'origine de ces phénomènes (tels que la discrimination, la perte d'autonomie, l'exploitation abusive des travailleurs et la violation des droits) et aider les gouvernements à adopter les stratégies permettant de les corriger.

20. L'adoption d'une stratégie révisée en matière de protection sociale et d'emploi fournit l'occasion à la Banque de présenter une approche relative aux politiques du marché du travail qui soutienne les objectifs de l'OIT en matière de travail décent. La Note conceptuelle de la Banque ne traite en fait pratiquement pas des problématiques du travail, se contenant d'affirmer des croyances, pourtant douteuses, comme des vérités. Il en va ainsi du précepte selon lequel la création d'emploi serait renforcée dans tous les contextes grâce à « une diminution de la portée des réglementations du marché du travail ». Le propre Groupe indépendant d'évaluation de la Banque n'a trouvé aucune preuve empirique étayant ces affirmations, formulées pourtant à maintes reprises dans la publication de la Banque à plus grand tirage, *Doing Business*.¹² Il est tout aussi surprenant que décevant de constater que l'unité de la Banque chargée de la protection sociale et de l'emploi remet au goût du jour de telles affirmations sans fondement, surtout si l'on rappelle la décision prise par la Banque en 2009 de suspendre les indicateurs du travail de *Doing Business*, de les retirer de son cadre général d'analyse utilisé pour déterminer l'accès aux ressources concessionnaires de la Banque (le *CPIA*, sigle anglais pour Évaluation des politiques et des institutions du pays) et d'entreprendre un processus de révision des indicateurs relatifs au travail et au paiement des taxes et impôts.¹³

21. Il convient que la nouvelle stratégie de la Banque en matière de protection sociale et d'emploi :

- **soit fondée sur une analyse faite avec sérieux des problèmes affrontés par les travailleurs dans toutes les régions, y compris la persistance du chômage et du sous-emploi à des niveaux élevés, des inégalités de revenus qui se creusent et reflètent la réduction de la part des revenus et la diminution du pouvoir de négociation des travailleurs, ainsi que les violations continues des droits des travailleurs ;**
- **défende la nécessité d'une approche équilibrée et globale des problématiques des marchés du travail, dans laquelle joueront un rôle clé le respect des droits fondamentaux des travailleurs, une réglementation du**

¹² Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale, *Doing Business : une évaluation indépendante*, 2008

¹³ Banque mondiale, "Guidance Note for World Bank Group Staff on the Use of the Doing Business Employing Workers Indicator for Policy Advice" (note d'orientation à l'intention du personnel du Groupe de la Banque mondiale sur l'utilisation, pour la formulation de conseils politiques, de l'indicateur Embauche des travailleurs), octobre 2009

- travail adéquate et mieux mise en œuvre, une protection sociale améliorée et un financement public approprié ;
- œuvre à l'élargissement de la couverture de la protection sociale, qui doit être le premier objectif des interventions de la Banque dans ce domaine, fasse en sorte que les prestations de sécurité sociale soient reçues en proportion identique par les hommes et les femmes, et soutienne l'élaboration d'un socle de protection sociale au moyen d'une approche intégrée mise au point en coopération avec l'OIT et incluant des mécanismes e financement appropriés.

Égalité hommes/femmes et croissance durable

22. La nouvelle stratégie de la Banque mondiale en matière de protection sociale et d'emploi doit également aborder la question de l'inégalité entre hommes et femmes sur le marché de l'emploi, problématique insuffisamment traitée dans la note conceptuelle de la Banque sur cette stratégie. Les analyses sexospécifiques de la Banque se sont centrées essentiellement sur l'inégalité de l'accès à l'éducation, sur les restrictions de l'accès à la propriété pour les femmes et sur les obstacles à l'entrepreneuriat féminin. Si ce sont là des questions certes très importantes, celle de l'inégalité entre hommes et femmes sur le marché de l'emploi n'a pas été prise en considération au même niveau, alors qu'il s'agit du facteur principal expliquant les écarts de revenus entre hommes et femmes. **La publication en septembre 2011 de l'édition 2012 du rapport mondial de la Banque mondiale sur le développement, sur le thème de *La parité hommes-femmes et le développement* donne à la Banque l'occasion de concevoir des stratégies visant à améliorer l'égalité ente hommes et femmes sur le marché de l'emploi.**

23. Le FMI tout comme la Banque mondiale doit également étudier l'impact sexospécifique des restrictions des dépenses publiques qui vont de pair avec les mesures de relance budgétaire entreprises par les gouvernements. Lorsque ces derniers décident de diminuer les programmes sociaux ou d'autres types de dépenses publiques qui ont joué un rôle crucial pour l'amélioration de la condition féminine, cela risque de compromettre gravement les avancées obtenues par les femmes dans bon nombre de sociétés. **Le FMI et la Banque mondiale doivent conseiller aux pays de maintenir, voire de renforcer les programmes qui ont aidé les femmes à intégrer le marché du travail et à obtenir d'autres acquis permettant de progresser vers l'égalité entre hommes et femmes.**

La protection des droits fondamentaux des travailleurs dans les activités de la Banque mondiale

24. Les normes fondamentales du travail (NFT) ont été identifiées comme étant les droits fondamentaux que tous les pays doivent respecter et qui créent les conditions de base nécessaires pour que les travailleurs soient en mesure d'améliorer leurs conditions de travail et leur niveau de vie¹⁴. Ce sont elles qui étayent des marchés du travail qui

¹⁴ Les normes fondamentales du travail sont des droits humains fondamentaux adoptés internationalement et s'appliquant à tous les travailleurs, indépendamment du niveau de développement du pays. Ces normes sont définies par les conventions de l'OIT qui couvrent la liberté syndicale et le droit de négociation

fonctionnent bien et des systèmes efficaces de relations syndicales permettant une distribution équitable des revenus, raison pour laquelle elles doivent être promues dans la stratégie de la Banque mondiale en matière de protection sociale et d'emploi, et à tous les niveaux de la banque. Il est manifeste néanmoins que la contribution la plus efficace des IFI à des politiques agissant en cohérence avec les NFT est de faire en sorte que leurs propres activités les respectent.

25. Au cours des dix dernières années, certaines parties du Groupe de la Banque mondiale ont adopté d'importantes mesures pour s'assurer que leurs activités ne violent pas les NFT. La Société financière internationale (SFI), qui est la branche de la Banque chargée des prêts au secteur privé, exige depuis 2006 que ses entreprises clientes respectent les NFT, et cela figure dans ses critères de performance sociale et environnementale. La SFI a récemment conclu un réexamen de ces critères, dont une nouvelle version entrera en vigueur en janvier 2012, réaffirmant l'importance pour les entreprises bénéficiaires de prêts de respecter les NFT, et ajoutant d'autres conditions de travail fondamentales comme impératifs, par exemple la santé et la sécurité au travail et le droit des travailleurs à l'information. Les critères de performance révisés incluent des protections pour les travailleurs migrants, stipulent certaines conditions relatives au logement des travailleurs (lorsqu'ils sont fournis par l'entreprise), mentionnent l'obligation pour les entreprises qui empruntent d'envisager des possibilités alternatives à la réduction des effectifs, et imposent un suivi de l'application des critères également pour les travailleurs en sous-traitance et pour certaines pratiques du travail dans les chaînes d'approvisionnement.

26. Si le critère de performance de la SFI en matière d'emploi est pleinement appliqué, il garantirait que les droits fondamentaux des travailleurs seront respectés dans l'ensemble des projets financés par la SFI. Toutefois, de graves lacunes demeurent en matière de mise en œuvre. Les affiliées du groupement Global Unions dans les pays en développement ont constaté des problèmes de non respect de ces droits, dont ils ont informé la SFI. Dans certains cas les problèmes ont été corrigés mais dans d'autres, les entreprises ont à maintes reprises omis de mener à terme les promesses de corriger les situations de non conformité au critère de performance. S'est ajouté au manque d'engagement de ces entreprises l'absence d'un échéancier clairement défini et une transparence insuffisante des plans d'action mis en place pour parvenir à une pleine conformité. Au cours d'un séminaire organisé en juillet 2011, le groupement Global Unions a proposé que la **SFI améliore ses procédures de suivi et de mise en œuvre. Elle doit faire savoir aux entreprises emprunteuses, dans les termes les plus clairs, que le respect de ces normes n'est pas facultatif et que la non conformité par rapport aux critères de performance entraînera la perte du soutien financier. Le groupement Global Unions recommande en outre que la SFI prenne des mesures pour assurer que les critères soient pleinement mis en œuvre dans les projets financés par le biais d'intermédiaires financiers, projets qui constituent à l'heure actuelle 45 pour cent du portefeuille d'investissement de la SFI.**

collective (Conventions 87 et 98), l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession (Conventions 100 et 111), l'élimination de toutes les formes de travail forcé (Conventions 29 et 105) et l'abolition effective du travail des enfants, notamment sous ses pires formes (Conventions 138 et 182).

27. En 2010, le Banque mondiale et les banques régionales de développement ont toutes intégré des clauses relatives aux NFT dans leurs documents harmonisés de passation de marché pour les contrats de construction, applicables aux prêts pour des projets de construction de grande envergure. Les départements des achats et de l'infrastructure de la Banque doivent aller de l'avant en adoptant des mesures de mise en œuvre qui garantissent un plein respect des NFT dans les projets financés par la Banque. Ces mesures consistent en une formation des responsables de la Banque et des gestionnaires de projets, ainsi qu'un contrôle et un suivi appropriés au niveau des projets, y compris l'établissement d'un mécanisme de présentation de plaintes permettant de signaler les cas de non conformité. Le groupement Global Unions s'est proposé de coopérer avec la Banque mondiale et les banques régionales sur l'application des normes impératives.

28. La Banque mondiale doit mettre à jour ses sauvegardes sociale et environnementale pour s'assurer que les divisions du Groupe de la Banque mondiale chargées du secteur public, ; l'AID et la BIRD, respectent les droits des travailleurs adoptés internationalement, de la même manière que le font la SFI et la MIGA (Agence multilatérale de garantie des investissements). Le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque a mis en exergue l'incohérence des pratiques mises en œuvre dans l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale (GBM) à cet égard : « [L]a couverture thématique des critères de performance [de la SFI] s'applique avec davantage de pertinence dans les projets d'investissement du GBM que les politiques des séries actuelles de sauvegardes, du fait que des dispositions supplémentaires abordent de manière explicite les répercussions en matière d'emploi, les impacts sur les communautés, ainsi que la prévention et l'atténuation de la pollution (...). Aucune raison apparente ne permet de supposer que les incidences sur les communautés ou sur l'emploi ne soient pas pertinentes pour le portefeuille de la Banque.¹⁵

29. La révision des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, qui a démarré cette année et devrait être conclue à la fin 2012, doit déboucher sur l'inclusion d'une sauvegarde sur les normes du travail. Cette politique doit exiger que les quatre normes fondamentales du travail soient respectées, et que soient adaptés de manière adéquate les impératifs tels que ceux figurant dans les critères de performance de la SFI pour les autres conditions de travail fondamentales, à savoir l'information à diffuser aux travailleurs sur les conditions d'emploi, les procédures de réduction des effectifs, des mécanismes de plaintes, des normes en matière de santé et de sécurité au travail, ainsi que des normes s'appliquant à la chaîne d'approvisionnement.¹⁶

¹⁵ Groupe indépendant d'évaluation – Banque mondiale, *Safeguards and Sustainability Policies in a Changing World: An Independent Evaluation of World Bank Group Experience (Sauvegardes et politiques de durabilité dans un monde changeant : une évaluation indépendante de l'expérience du Groupe de la banque mondiale)*, 2010

¹⁶ Pour plus de détails vous reporter à la publication du groupement Global Unions : *Les normes du travail dans les prêts octroyés par le Groupe de la Banque mondiale : Enseignements tirés et perspectives d'avenir*, 2011

Nécessité de progresser sur la re-réglementation financière

30. Les institutions responsables de la gouvernance mondiale financière sont loin d'être en mesure de mettre en œuvre les « réformes radicales pour lutter contre les causes de la crise et transformer le système de régulation financière mondiale » dont les dirigeants des pays du G20 avaient affirmé l'urgence dans leur Déclaration du sommet de Pittsburgh en septembre 2009. Dans quelques pays, des initiatives positives mais partielles ont été lancées à l'échelon national, visant à re-réglementer les secteurs financiers. Il est malheureusement possible que certaines de ces mesures soient retirées suite à la pression des institutions financières privées, qui estiment vraisemblablement qu'elles devraient avoir le droit de revenir à des gains démesurés dans un environnement déréglementé tout en s'appuyant sur l'état pour des plans de sauvetage si elles prennent des décisions d'investissement erronées.

31. Quelle ironie que de voir, dans certaines régions encore profondément affectées par l'impact de la crise financière mondiale, les gouvernements et les institutions internationales parler aujourd'hui davantage de la déréglementation du marché du travail, qui ne fera rien pour s'attaquer aux causes de la crise, plutôt que de parler de l'urgence d'une réforme entreprise avec sérieux du secteur financier. Bien que des mandats aient été confiés au Conseil de stabilité financière, dont sont membres tant le FMI que la Banque mondiale, le progrès se fait à une vitesse d'escargot. En juillet 2011 le Conseil de stabilité financière a annoncé un accord visant à augmenter les ratios de capital des « institutions financières d'importance systémique », celles que l'on appelle les « banques trop grandes pour faire faillite », mais ce n'est qu'en 2016 cette mesure commencera à être appliquée. Le Conseil de stabilité financière a également affirmé l'importance de réglementer le système bancaire parallèle et le marché des produits dérivés, mais alors qu'il planche sur le sujet depuis deux ans, il n'a pu convenir que d'approfondir l'étude.

32. Le groupement Global Unions exhorte le Conseil de stabilité financière, les IFI et leurs pays membres à prendre des mesures rapides et coordonnées en vue de réglementer le système financier mondial avant que ne surgisse une nouvelle crise, incluant notamment :

- **mettre en œuvre rapidement des règles et des procédures pour fragmenter et contrôler les institutions financières « trop grandes pour faire faillite », qui font peser des menaces réelles et immédiates aux finances publiques**
- **exercer de stricts contrôles sur l'économie financière parallèle non bancaire, les fonds spéculatifs et les sociétés d'investissement privés**
- **adopter des réglementations visant à séparer les activités bancaires comportant des risques élevés des autres opérations bancaires**
- **éliminer les paradis fiscaux ou réglementaires**
- **juguler les primes et autres plans de rémunération du secteur financier qui sont excessifs et irresponsables**
- **réglementer strictement les agences de notation de crédit en vue de mettre un terme à la situation actuelle d'oligopole et de réduire les conflits d'intérêt**

- **fournir une protection financière aux consommateurs, par exemple contre les prêts usuriers, au moyen d'une réglementation et de la participation des salariés dans les processus de supervision**
- **soutenir les services financiers qui étayent l'économie réelle, tels que les banques coopératives, les assurances mutualisées et les services financiers publics.**

Un nouveau modèle de croissance est nécessaire

33. Les soulèvements populaires au Maghreb et au Moyen-Orient ont démontré à quel point les cadres analytiques souffrent de myopie s'ils ignorent des phénomènes clé tels que le chômage élevé persistant, notamment parmi les jeunes ; des écarts de revenus exorbitants ; une concentration de la richesse entre peu de personnes, qu'il s'agisse des recettes de l'exploitation des ressources naturelles, de l'industrie, du commerce ou de la finance, souvent du fait de la privatisation des actifs de l'État ; l'absence de liberté syndicale et de liberté d'expression, présence de répression politique. Certains des pays dont les régimes ont été renversés étaient notés avec de brillants indicateurs de performance par la publication *Doing Business* de la Banque mondiale, ou avaient été décrits par le FMI comme ayant une performance macroéconomique exemplaire. Par exemple, en février 2011 le conseil exécutif du FMI déclarait qu'il « se réjouissait de la forte performance macroéconomique de la Libye et de ses progrès dans le renforcement du rôle du secteur privé et dans le soutien à la croissance du secteur économique non lié au pétrole [et] ... louait les autorités pour leur ambitieux programme de réformes »¹⁷.

34. En fin de compte, le modèle s'est révélé être insoutenable tant du point de vue économique que social. Les politiques que les IFI ont appuyé au Maghreb et au Moyen-Orient ont toutes contribué aux problèmes présents dans ces pays, comme les programmes d'ajustement structurel qui ont entraîné une augmentation du chômage et accru les privatisations qui ne se faisaient qu'au profit des élites politiques kleptocrates en exacerbant les inégalités. En revanche, dans d'autres régions des pays qui ont refusé le modèle de privatisation et de déréglementation pour développer au contraire de nouveaux programmes publics, qui ont soutenu les droits et les intérêts des travailleurs, ont parfois connu des avancées importantes dans l'édification de sociétés plus équitables. Un exemple en est le Brésil, pays qui était auparavant l'un de ceux marqués par les plus grandes inégalités au monde, mais où l'amélioration de l'accès à l'éducation, les prestations d'État accrues pour les pauvres et la hausse du salaire minimum ont contribué au cours des dix dernières années à la réduction des écarts de revenus.

35. À l'échelon mondial, les pays membres des IFI et notamment ceux du G20 ont abordé la problématique des déséquilibres économiques mondiaux – se référant aux déficits ou aux surplus persistants et élevés de la balance des comptes courants – lorsqu'ils identifiaient les causes de la crise économique et financière mondiale qui avait éclaté en 2008. Il convient d'accorder davantage d'attention aux déséquilibres internes, y compris les inégalités prononcées et le déclin de la part du travail dans les revenus,

¹⁷ FMI, "IMF Executive Board Concludes 2010 Article IV Consultation with the Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya" (Le conseil exécutif du FMI conclut sa consultation au titre de l'article IV avec la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste), Notice d'information publique n°11/23, février 2011

qui ont contribué à la crise mondiale. Dans de nombreux pays, les salaires réels n'ont pas augmenté de concert avec les gains de productivité, parfois à cause des restrictions à la liberté syndicale et à la négociation collective. Pour éviter la stagnation des marchés nationaux créée par les pratiques susmentionnées, ces pays ont adopté des politiques visant à accroître leurs exportations sans augmenter leurs importations, ce qui de toute évidence ne saurait être mis en œuvre par plusieurs pays simultanément.

36. Le FMI et la Banque mondiale doivent œuvrer à la conception d'approches qui soient résolument en rupture par rapport au modèle politique du « Consensus de Washington » à l'échec avéré. En effet, les politiques qui se concentraient sur la réduction de la taille du secteur public, démantelaient les réglementations et libéralisaient les marchés de l'emploi ont toutes exacerbé les problèmes d'un secteur financier complètement hors de contrôle, des inégalités croissantes et de la diminution des revenus des travailleurs en termes réels. Ces circonstances ont contribué à la crise économique et financière de 2008. Le FMI a déjà procédé à un amendement bienvenu de sa précédente politique d'opposition aux contrôles des capitaux en toutes circonstances, et il soutient aujourd'hui le recours à ces contrôles afin de maîtriser les mouvements de capital spéculatifs et déstabilisateurs. De même, les IFI doivent réviser et amender les précédentes orthodoxies dans d'autres volets de la politique économique. Le mouvement syndical international a pris part au débat en publiant un ouvrage sur un nouveau modèle de croissance, et il invite les IFI à entamer des discussions plus ouvertes avec les milieux universitaires et la société civile¹⁸.

37. Le FMI et la Banque mondiale doivent réexaminer leurs cadres politiques et faire en sorte que les conseils qu'ils formulent au niveau des pays et que les conditions des prêts qu'ils octroient soient cohérents avec les enseignements tirés de la crise financière et économique mondiale, et contribuent à un modèle de croissance et de développement plus équitable et plus durable. En outre, la fonction analytique assumée par le FMI dans le cadre du processus d'évaluation mutuelle du G20 « pour une croissance forte, durable et équilibrée » doit être utilisée pour identifier et corriger les politiques qui ont produit une disparité dans la distribution des revenus avec une diminution de la part du travail, contribuant de la sorte à la crise mondiale.

23-08-11

¹⁸ ETUI/CSI/TUAC, *Pour un modèle de croissance plus équitable et plus durable dans la sortie de crise*, 2011 http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/Exiting_from_the_crisis_Washington.pdf